

Nous avons bien noté qu'en cas de demande de révocation par lettre recommandée avec accusé de réception, notre révocation prendra effet à compter de la réception du courrier par le greffe.

Nous avons bien noté que nous devons signaler au service saisi de notre affaire tout changement d'adresse de messagerie.

Nous avons bien noté que nous devons signaler au même service toute circonstance ne nous permettant pas de consulter cette messagerie électronique de manière durable. Dans ce cas, **nous savons qu'il nous est recommandé de révoquer notre consentement.**

Article 748-8 du CPC : Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction.

*Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. **Ce consentement peut être révoqué à tout moment.****

* En cas de demande de révocation, vous pouvez télécharger et imprimer le formulaire de « Consentement à la transmission par voie électronique des avis du greffe » dans l'onglet droit et démarche formulaire pour les particuliers, action en justice (<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/>) ou retirer ce formulaire au greffe de la juridiction que vous avez saisie. Ce formulaire, téléchargé et rempli par vos soins, pourra être déposé au greffe ou adressé au greffe par lettre recommandée avec accusé de réception.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés (Nom, prénom) _____

Et (nom, prénom) _____ certifions sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire **sont** exacts.

Fait à : _____ Le | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Signature du premier membre du couple

Signature du second membre du couple

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.